



Communauté de Communes de la Septaine

RÉUNION ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 octobre 2014

Date d'affichage : 7 octobre 2014

PRÉSENTS : Mesdames DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, GOGUÉ, LOISEAU, TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, BRÉCHARD, FERNANDES, SARRON, Messieurs MERCIER, RICHARD.

POUVOIR : Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, Mme FERNANDES à M. PÉCILE, M. MERCIER à M. GROSJEAN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur GINDRE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 septembre 2014,
- Convention avec la piscine de Saint-Germain du Puy,
- Vente de la porte de garage du bâtiment des bureaux annexes,
- Réception d'une parcelle pour la réalisation d'un terrain multisports à Chaumoux Marcilly,
- Subvention Trophée d'Or,
- Création de postes pour l'ALSH des vacances de la Toussaint,
- Création de postes suite à avancement de grade,
- Retrait de la délibération relative au transfert de la compétence « bornes électriques au SDE 18 »
- Règlement N.A.P.

- Extension de la ZAC
- Subvention 2013 Mission Locale,
- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2014 est approuvé.

CONVENTION AVEC LA PISCINE DE SAINT-GERMAIN DU PUY

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux écoles de la Septaine qui fréquentent la piscine de Saint-Germain du Puy,

- vu le projet des conventions établi par la commune de Saint-Germain du Puy pour la mise à disposition de sa piscine municipale aux élèves des écoles de la Septaine
- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Vote à l'unanimité.

VENTE DE LA PORTE DE GARAGE DU BÂTIMENT DES BUREAUX ANNEXES

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux travaux d'aménagement des bureaux annexes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre pour un montant de 150 € la porte de garage existante et qui ne sera pas réutilisée lors des travaux
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette vente.

Vote à l'unanimité.

RÉCEPTION D'UNE PARCELLE POUR LA RÉALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS A CHAUMOUX-MARCILLY

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chaumoux-Marcilly en date du 19 septembre 2014

Le conseil communautaire de La Septaine, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de la parcelle 301 d'une contenance de 7 ares et 44 centiares pour y réaliser 1 terrain multisports.

Il convient également de procéder aux écritures comptables suivantes :

COMPTE	DÉBIT		CRÉDIT	
	Article	Montant	Article	Montant
Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition.	21758	744 €		
Mise à disposition			1027	744 €

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou à défaut un de ses Vices Présidents à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION TROPHÉE D'OR

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'organisation du Trophée d'Or

Le conseil communautaire décide le versement d'une subvention de 500 € à l'Association « Cher-VTT-Vélo-Passion »

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES POUR L'ALSH DES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Adjoints d'animation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 3 adjoints d'animation (titulaires ou stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par la Septaine pour les vacances de la Toussaint.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 3 postes d'Adjoints d'Animation du 18 au 28 octobre 2014. Durant cette période, ils effectueront 56 heures.

- Pour 2 postes (stagiaires BAFA) la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 2 Indice Brut 334 majoré 317.

- Pour 1 poste (titulaire BAFA), la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 5 Indice Brut 339, majoré 320.

Vote à l'unanimité.

Adjoint technique

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 1 adjoint technique à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement mis en place par la Communauté de Communes de la Sepaine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet du 20 au 24 octobre 2014. L'agent effectuera 1 durée de travail total de 14 heures.

La rémunération correspondra à l'indice Brut 330, majoré 316.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- Suite à la possibilité d'avancer de grade pour certains agents de la Septaine :

Le conseil communautaire décide les créations de postes suivants :

- 1 poste d'ATSEM principale de 2ème classe à Temps non complet (33,12/35ème)
- 1 poste d'ATSEM principale de 2ème classe à temps non complet (30/35ème)
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet.

Vote à l'unanimité.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « BORNES ÉLECTRIQUES AU SDE 18 »

- Vu la délibération 2014-07-071 relative à l'adhésion à la compétence « Bornes de recharge de véhicules électriques » du S.D.E. 18
- Compte tenu que la Septaine doit d'abord intégrer cette compétence dans ses statuts
- Vu les observations formulées par les services préfectoraux

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide le retrait de la délibération 2014-07-071.

Vote à l'unanimité.

REGLEMENT N.A.P.

- Vu le projet de règlement N.A.P.
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la mise en place des N.A.P.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Adopte le règlement présenté.

Vote à l'unanimité.

Le règlement est annexé au présent règlement

EXTENSION DE LA Z.A.C.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'acquisition des 13 hectares.

- La mise en place d'un rond-point ou d'un « tourne à gauche » découlera de la présence ou non d'un commerce.
- L'extension de la Z.A.C doit se faire sous un délai de deux ans pour ne pas perdre les 13 hectares.

La Commission Développement Economique travaille sur ce projet.

SUBVENTION 2013 MISSION LOCALE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la convention entre La Septaine et la Mission locale

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une subvention de 5 815,20 € à la Mission locale au titre de la convention 2013
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir couvrir le remboursement du capital de l'emprunt contracté en cours d'année, il convient d'ouvrir les crédits suivants :

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
16	1641		Emprunt	32 000 €
CRÉDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	21318	086	Salle socio-culturelle d'Avord	32 000 €

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

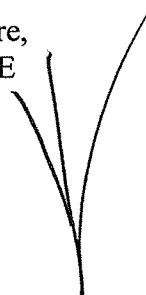
- Les contrôles des jeux dans les écoles doivent être mutualisés. Il faut réfléchir au temps partagé, éventuellement à mutualiser entre Communautés de Communes.
- Monsieur MOINET évoque les problèmes liés aux modifications effectuées sur la ligne 18. Monsieur GOFFINET indique la situation des élèves qui reviennent de l'école le mercredi après-midi. Une pétition a été mise en place à Villabon. La suppression des bus s'explique sur le fait qu'ils soient vides. Monsieur MEREAU indique que la Commission d'évaluation a étudié la fréquentation. Madame GOGUE explique que les usagers disposant d'une carte ne sont pas pris en compte dans la fréquentation mais uniquement ceux qui payent. Monsieur MEREAU revient sur le fait que c'est notamment le mercredi après-midi qui pose problème mais qu'auparavant il n'y avait rien et qu'à la création de la ligne 18, celle-ci a longtemps été critiquée. Monsieur GOFFINET souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour un arrêt à l'Hôpital de Bourges. Monsieur MEREAU confirme qu'il travaille sur une solution.
- Monsieur AUDEBERT souhaite connaître les suites du Document Unique. Monsieur GOFFINET indique qu'ils sont arrivés mais qu'il faut en faire une relecture.

La séance est levée à 20h00

Le Président,
M. GOFFINET



Le Secrétaire,
M. GINDRE



M. ACOLAS

M. AUDEBERT

M. BARREAU

M. BLANCHARD

Mme BONTEMPS absente

M. BOUGRAT

M. BOUVELLE

Mme BRÉCHARD

M. CHASSIOT

Mme DESIAUME

Mme DUBIEN

M. DUBOIS

Mme DUCATEAU

Mme FERNANDES absente

M. FRÉRARD

Mme GOGUÉ

M. GOUGNOT

M. GROSJEAN

M. JAUBERT

M. LECLERC

M. LEMAIGRE

Mme LOISEAU

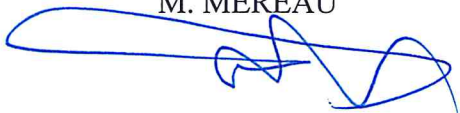
M. MALLERON

M. MARCEL

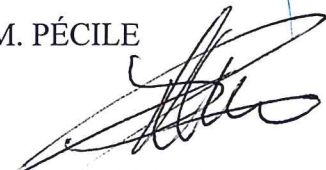
M. MAZENOUX

M. MERCIER absent

M. MÉREAU



M. PÉCILE

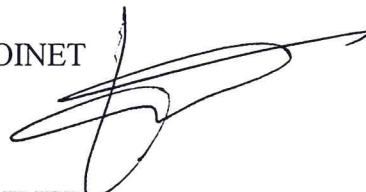


M. RICHARD absent

Mme SARRON absente

M. TUAILLON

M. MOINET



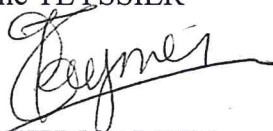
M. POIRIER



M. SARREAU



Mme TEYSSIER



M. WEINGARTEN

